

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE215

présenté par
M. Descrozaille

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« biens »,

le mot :

« pertes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.